



Conseil général de Vétroz  
M. Daniel Roh  
Avenue de la Gare 8  
1963 Vétroz

**Dossier traité par :**  
Stéphane Papilloud  
079 220 49 40  
[stephane.papilloud@vetroz.ch](mailto:stephane.papilloud@vetroz.ch)

Vétroz, le 22 janvier 2024

## **Réponse aux questions de M. Daniel Roh concernant le déneigement du stade**

Monsieur le Conseiller général,

Par la présente, nous donnons suite à vos questions écrites portant sur le déneigement du stade. Après un examen approfondi de vos interrogations par le Conseil municipal, nous y répondons comme suit :

**Question 1** : Est-ce que les coûts de plus de CHF 80'000 sont corrects ?

**Réponse 1** :

Ces coûts représentent la variante d'achat de matériel spécifique par la Municipalité pour la réalisation de ces prestations.

**Question 2** : Est-ce que le Commune peut exemplifier et détailler le calcul des coûts globaux en lien avec le déblaiement du terrain synthétique ?

**Réponse 2** :

Une seconde variante a été étudiée par la Municipalité. Il s'agit de faire appel à une entreprise privée pour la réalisation de cette prestation. Dans ce cas le tarif horaire du prestataire est de Fr. 198.50 HT.

**Question 3** : Quel est l'intérêt d'avoir un terrain synthétique si ni le club de football ni les écoles ne peuvent l'utiliser dès que la neige fait son apparition?

**Réponse 3 :**

La Municipalité tient à rappeler que cette question avait été soulevée lors de la création du terrain synthétique. A l'époque les différents acteurs n'avaient pas jugé utile de procéder au déneigement. La Municipalité a toujours évidemment entendu s'adapter aux besoins des utilisateurs dans la mesure des possibilités communales.

En espérant avoir répondu à votre question écrite, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Vétroz



**Le Président**  
Olivier Cottagnoud



**Le Secrétaire**  
Bertrand Fontannaz

**Copie à :** M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz